

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA

Type : DM1

Réf : 12661

Service : DSF

Commission : 1 - Commission Finances et Contractualisation,
Affaires générales et numérique

Rapporteur : Marie-Christine DALLOZ

DÉLIBÉRATION N° CD_2025_045 du 27 juin 2025

DM1 - LIQUIDATION DES RÉGIES ET RECAPITALISATION DE LA SPL TERRE ET LACS

Bases juridiques :

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2221-16 à R2221-17,
- Vu la délibération de la Commission permanente n° 2023_220 du 16 octobre 2023 décidant de la cession à TEC du Centre Sportif de Bellecin,
- Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024_029 du 28 juin 2024 validant le principe de la dissolution de la régie de Chalain,
- Vu la délibération de la Commission permanente n° 2024_184 du 4 octobre 2024 décidant du principe de création de la SPL Terre et Lacs du Jura,
- Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024_072 du 8 novembre 2024 validant la création de la SPL Terre et Lacs du Jura et portant approbation des statuts,
- Vu la délibération de Terre d'Émeraude Communauté n° D_119_2024_SPL Terre et Lacs du Jura_Approbation des statuts et du règlement intérieur du 13 novembre 2024,
- Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024_231 du 29 novembre 2024 validant la clôture des régies de Chalain et Bellecin au 31 décembre 2024,
- Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024_232 du 29 novembre 2024 relative à la cession des biens meubles de la régies de Chalain à la SPL Terre et Lacs du Jura au 1er janvier 2025.

Dans la continuité des décisions stratégiques prises par l'Assemblée délibérante courant 2023 et 2024, notamment la cession à Terre d'Émeraude Communauté du Centre Sportif de Bellecin, la dissolution des régies départementales de Chalain et de Bellecin, la création de la Société Publique Locale « Terres et Lacs du Jura », la cession des biens meubles de la régie de Chalain à ladite SPL, il convient de doter le budget départemental des crédits nécessaires aux opérations de liquidation des régies et de recapitalisation de la SPL.

Le Président du Conseil départemental s'est expressément vu confier, par délibération n° CD_2024_231 du 29 novembre 2024, les opérations de liquidation retracées dans une comptabilité annexée à celle du Département. Bien que non définitivement closes, ces opérations consistent essentiellement à encaisser les dernières créances et régler les dernières dettes des régies. Pour ce faire, et au regard des opérations retracées ou identifiées à ce jour, il convient de doter la section de fonctionnement de 104 000 € en dépenses et de 125 600 € en recettes. Dans la continuité de ces opérations, visant également à la liquidation des actifs, il convient de doter la section d'investissement de 119 450 € correspondant au produit de la vente des biens meubles de la régie de Chalain.

Au terme des opérations de liquidation, le Département corrigera ses résultats 2024 de la reprise des résultats définitifs des deux régies. Après retraitement des opérations passées en 2025, toutes sections confondues, ceux-ci sont de l'ordre de 1,2 M€ pour la régie de Chalain et de 0,4 M€ pour la régie de Bellecin. En parallèle, le Département a repris l'encours de dette de la Régie de Chalain pour un montant de 1,6 M€.

Parallèlement, il convient de donner à la SPL nouvellement créée les ressources destinées à couvrir les besoins nécessaires à son lancement et à ses premières années d'exercice. Ainsi, conformément aux modalités de la délibération n° CD_2024_232 précisant que tout ou partie des résultats des anciennes régies seront reversés à des fins de recapitalisation, il y a lieu d'inscrire en section d'investissement 250 000 € au titre de la recapitalisation de la SPL pour le Département. Par ailleurs, il convient également d'inscrire 400 000 € en section de fonctionnement au titre du reversement de tout ou partie du résultat de la régie de Bellecin à Terre d'Émeraude Communauté nécessaire à la recapitalisation de la SPL.

Le Conseil départemental :

- inscrit les crédits suivants :

- 104 000 € en dépenses de fonctionnement au titre des opérations de liquidation des régies,
- 125 600 € en recettes de fonctionnement au titre des opérations de liquidation des régies,
- 119 450 € en recettes d'investissement au titre de la vente des biens meubles de la régie de Chalain,
- 250 000 € en dépenses d'investissement au titre de la recapitalisation de la SPL Terre et Lacs du Jura,
- 400 000 € en dépenses de fonctionnement au titre du reversement de tout ou partie du résultat de la régie de Bellecin.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement					
- Investissement :	250 000 €				
- Fonctionnement :	504 000 €				
Recette					
- Investissement :	119 450 €				
- Fonctionnement :	125 600 €				

Délibération n°CD_2025_045 du 27 juin 2025	
Pour	31
Contre	0
Abstention	2
Président	Gérôme FASSETNET :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA

Type : DM1

Réf : 12169

Service : DSF

Commission : 1 - Commission Finances et Contractualisation,
Affaires générales et numérique

Rapporteur : Marie-Christine DALLOZ

DÉLIBÉRATION N° CD_2025_049 du 27 juin 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Bases juridiques :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, article L3312-5.

Conformément à la loi précitée, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le compte administratif 2024, en précisant que les différents documents comptables sont tenus à votre disposition.

Après un bref retour sur le contexte macro-économique de l'année écoulée (I) et une présentation synthétique du CA 2024 (II), une analyse du fonctionnement et des ressources (III), puis de l'investissement et de son financement (IV) sera présentée, suivie d'un zoom sur la gestion de la dette (V) et les budgets annexes (VI). En conclusion, le résultat global de l'exercice (VII) sera proposé au vote de l'Assemblée.

SOMMAIRE

I - LES FINANCES LOCALES POURSUIVENT LEUR RETRAIT SUR 2024

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU DÉPARTEMENT DU JURA : 366,3 M€

- A) Présentation synthétique du compte administratif 2024
- B) Répartition par axes d'activité
- C) Evolution par sections d'investissement et de fonctionnement
- D) Rappel des crédits votés sur l'exercice 2024

III - LE FONCTIONNEMENT ET SES RESSOURCES

- A) La stagnation des recettes de fonctionnement se confirme
- B) Evolution importante des dépenses de fonctionnement en 2024 : + 14,1 M€

IV - L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

- A) Un financement sans recours à l'emprunt
- B) Des investissements maintenus à un haut niveau, au profit des subventions d'équipement

V - GESTION DE LA DETTE : UNE ANNUITÉ MAÎTRISÉE MALGRÉ DES TAUX ENCORE ÉLEVÉS

- A) Un marché bancaire qui amorce une timide détente
- B) Un encours de dette en réduction et optimisé
- C) Des dettes garanties par le Département bien encadrées

VI - LES BUDGETS ANNEXES

- A) Budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses (LDA)
- B) Budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance (FDE)
- C) Budget annexe pour l'aménagement numérique (AN)

VII - RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

I - LES FINANCES LOCALES POURSUIVENT LEUR RETRAIT SUR 2024

Le produit intérieur brut mondial a progressé de 3,2 % en 2024. Ce taux de croissance, inférieur de 0,2 point à la moyenne 2013-2019, est stable par rapport à 2023.

Fin 2024, l'Europe a une croissance qui s'établit à 0,8 % contre 0,6 % prévus. La zone euro reste toutefois relativement à la traîne parmi les grandes économies mondiales. En 2024, l'Europe a continué à souffrir de l'affaiblissement de l'Allemagne, locomotive de l'économie européenne depuis des décennies. Le pays s'apprête à connaître sa deuxième année consécutive de récession (- 0,1 %, après - 0,3 % en 2023). La France, quant à elle, se situe au-dessus de la moyenne de la zone Euro avec + 1,1 %. Toutefois, la France reste seule en Europe à voir ses finances publiques continuer à se détériorer.

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public français s'est nettement dégradé en 2024, d'environ 20 Md€, pour atteindre près de 169,6 Md€, soit 5,8 points de PIB (5,4 % en 2023). La dette des administrations publiques atteint 113 % du PIB fin 2024 après 109,8 % fin 2023.

Les dépenses des collectivités ont crû de 4,5 %, nettement plus que celles de l'État et plus rapidement que l'inflation. Les dépenses d'investissement, en hausse de 5,7 %, ont atteint le niveau historique de 85,2 milliards d'euros. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,7 % en raison notamment de la hausse des frais de personnel (+ 4,4 %). L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement excède la croissance des recettes, entraînant une réduction des marges de manœuvre financières des collectivités. La capacité d'autofinancement poursuit sa baisse amorcée en 2023. La trésorerie des collectivités (solde positif du compte du Trésor) connaît une baisse de près de 10,7 % en 2024 (46,9 Md€) après plusieurs années de hausse.

Des finances locales hétérogènes en fonction de chaque niveau de collectivité

En Md€		2017	2023	2024	Evolution 23/24	Evolution 23/24 pour le JURA
Epargne brute	Bloc communal	16,4	21,7	21,5	-0,9%	-19,4%
	Départements	7,9	7,5	5,2	-30,7%	
	Régions	5,4	5,9	5,9	0,0%	
Recettes (fonctionnement + investissement)	Bloc communal	125,9	157,9	164,4	4,1%	-0,2%
	Départements	68,2	79,4	82,2	3,5%	
	Régions	33	39,8	41,9	5,3%	
Trésorerie brute	Bloc communal	32,8	42,1	39,3	-6,7%	-3,1%
	Départements	6,4	8,8	6,5	-26,1%	
	Régions	2,3	1,6	1	-37,5%	

Sources : JRC - 26 mars 2025 / DGFiP / CD39-DSF

Ainsi, une dégradation des indicateurs financiers des collectivités est constatée. Ils restent cependant positifs, mais comme en 2023, de manière très hétérogène selon les trois strates de collectivités. Alors que la situation financière du bloc communal est toujours favorable et que celle des Régions s'érode légèrement, les Départements connaissent de grandes difficultés.

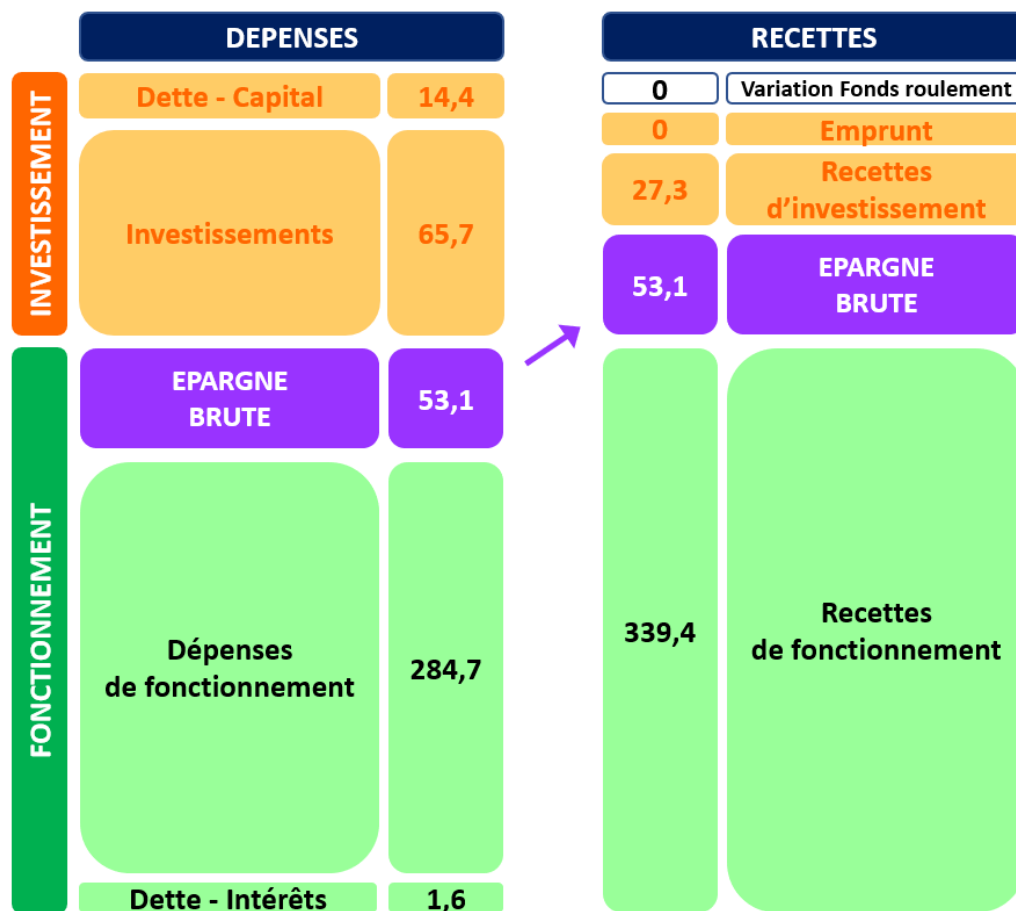
La situation budgétaire des Départements est délicate : signe de ces difficultés financières, en 2024, 29 Départements sont désormais éligibles au fonds de sauvegarde contre 14 en 2023.

En raison de la chute des droits de mutation (DMTO) et de la progression des dépenses sociales, l'épargne brute s'est fortement contractée (- 72 % en 2 ans). Plus significatif encore, l'épargne nette (l'épargne brute après remboursements des emprunts) est passée de 3,1 Md€ fin 2023 à 147 M€ fin 2024, soit une quasi-disparition de la capacité des Départements à autofinancer de nouveaux investissements.

Si les réserves de trésorerie ont pu être mobilisées pour maintenir l'investissement en 2023 et pour limiter la baisse en 2024, l'année 2025 s'annonce comme un véritable tournant pour les finances des Départements.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU DÉPARTEMENT DU JURA : 366,3 M€

A) Présentation synthétique du compte administratif 2024

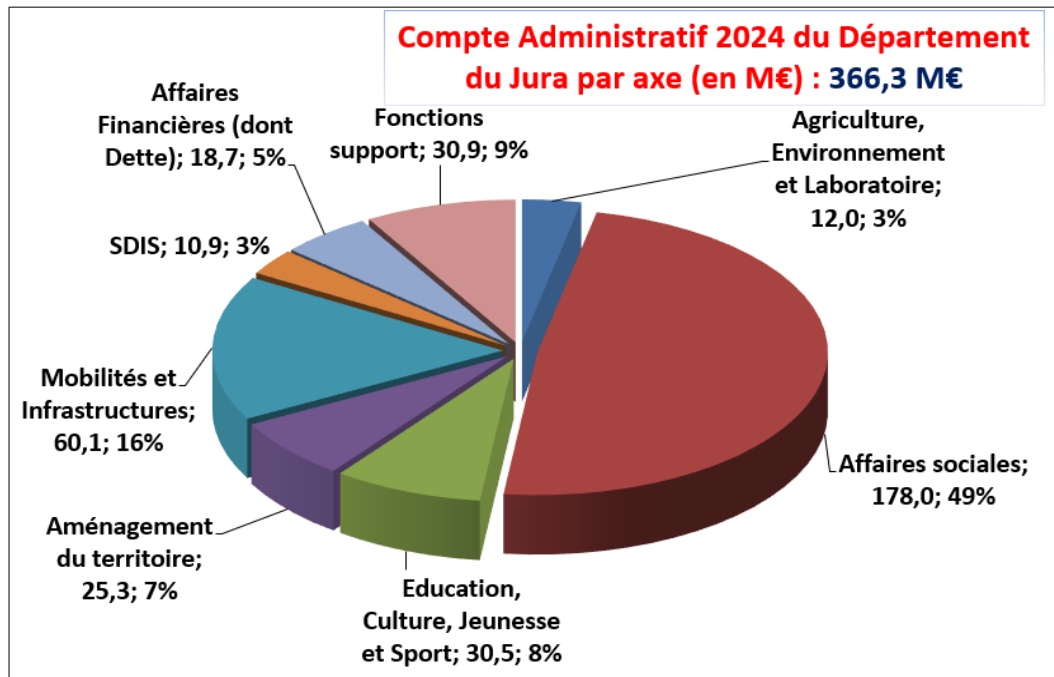


Après retraitements (écritures de liaison entre budgets), le CA 2024 du Département du Jura fait apparaître :

- 339,4 M€ de recettes réelles de fonctionnement,
- 286,3 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, dont 1,6 M€ de frais financiers (remboursement des intérêts),
- 53,1 M€ d'épargne brute,
- 80,1 M€ de dépenses d'investissement, incluant 65,7 M€ de dépenses d'équipement proprement dites (réalisées directement par le Département ou à travers le versement de subventions) et 14,4 M€ de remboursements d'emprunts (capital). Il convient de remarquer que l'ensemble des dépenses d'équipement 2024 a été financé sans recours à l'emprunt,
- aucune variation du fonds de roulement (contre + 13 M€ en 2023).

B) Répartition par axes d'activité

Le graphique ci-dessous présente les différents axes du Compte administratif 2024 en y intégrant, pour cette présentation, les frais de personnel pour chacun d'entre eux.



En intégrant les frais de personnel, l'axe « Affaires sociales » est le premier poste de dépenses du Département et mobilise pratiquement la moitié du budget départemental (49 % des dépenses globales). Ce poste de dépenses est suivi par les dépenses liées aux Mobilités/Infrastructures (dont la voirie) et les collèges.

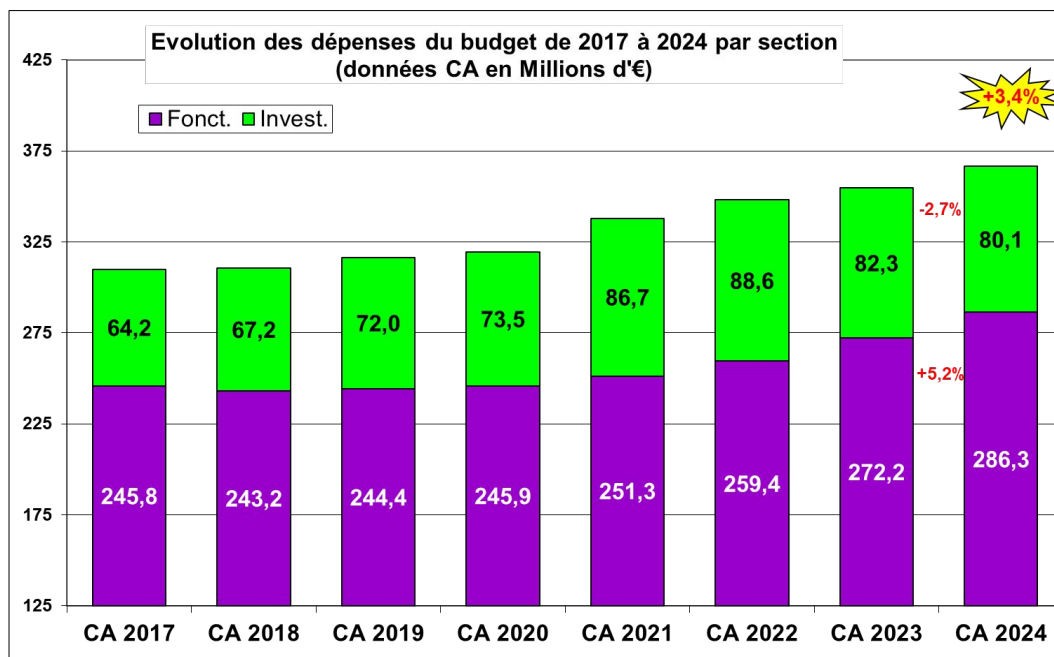
Les frais de personnel intégrés à ces postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Affaires sociales : 37,0 M€
- Infrastructures/voirie : 15,3 M€
- Collège/éducation/sport : 14,1 M€

Au total, ces trois postes de dépenses de personnel totalisent 66,4 M€, soit 88 % des dépenses de personnel (75 M€).

Les développements qui suivent présentent en détail toutes les lignes budgétaires du compte administratif 2024.

C) Evolution par sections d'investissement et de fonctionnement



Le compte administratif 2024 est arrêté à 366,3 M€, montant supérieur de 12 M€ (+ 3,4 %) à celui du CA 2023. Cette évolution s'explique de manière distincte selon la nature des dépenses.

Concernant les dépenses d'investissements en baisse de - 2,2 M€, l'année 2024 reste à un haut niveau (+ 4,9 % par rapport à la moyenne constatée de 2017 à 2023), mais en retrait de - 2,7 % par rapport à 2023. Comme en 2023, la baisse des dépenses d'investissement s'explique principalement par la baisse du budget consacré à l'aménagement numérique. Un montant de 6 M€ a été consacré au déploiement de la fibre sur l'exercice 2024 (budget principal et budget annexe confondus), à comparer aux 9 M€ réalisés en 2024.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la hausse de 14,1 M€ représente la progression la plus forte constatée au cours des 5 dernières années. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5,2 % sur une année et se détachent nettement du taux d'inflation annuel contenu à + 2 % en 2024 selon l'Insee. Cette évolution s'explique notamment par le décalage des effets de l'inflation constatée en 2022 et 2023 sur les finances des Départements.

D) Rappel des crédits votés sur l'exercice 2024

- En dépenses** (synthèse des inscriptions budgétaires en opérations réelles)

	BP 2024	Reports	DM1 2024	DM2 2024	Total voté	Total réalisé	%
Investissement	81,0 M€	15,6 M€	14,5 M€	0,5 M€	111,6 M€	80,1 M€	71,8
Fonctionnement	285,3 M€	0,8 M€	6,7 M€	4,8 M€	297,5 M€	286,3 M€	96,2
Total	366,3 M€	16,4 M€	21,2 M€	5,3 M€	409,1 M€	366,3 M€	89,6

Le montant total des crédits votés sur l'ensemble de l'exercice 2024 s'élève à 409,1 M€, un montant supérieur à l'exercice précédent (387,8 M€). Le Budget Primitif représente toujours l'étape la plus importante de l'année avec, à lui seul, plus de 89,5 % (contre 94 % en 2023) de l'ensemble des crédits votés de l'exercice. En 2024, les Décisions Modificatives ont mobilisé 26,5 M€ de crédits, soit une mobilisation plus importante que ces deux dernières années (14,1 M€ en 2023 et 19 M€ en 2022).

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement s'élève à 96,2 %, soit un taux pratiquement identique à 2023 (96,9 %), taux relativement bien encadré en termes de prévision. En investissement, le taux de consommation s'élève à 71,8 %. Cet écart entre le prévu et le réalisé s'explique majoritairement par trois raisons : l'attribution en fin d'année 2024 des aides

aux collectivités (soit un paiement décalé sur l'année suivante), les inscriptions de crédits en amont des travaux de l'aéroport et la finalisation des travaux d'aménagement numérique.

Au global, le budget de l'exercice 2024 est réalisé, en fonctionnement et en investissement confondus, à hauteur de 89,6 % (91,4 % en 2023).

- **Autofinancement (épargne brute)**

	BP 2024	Reports	DM1 2024	DM2 2024	Total voté exercice	Total réalisé 2024
Autofinancement	41,2 M€	- 0,6 M€	- 5,2 M€	2,4 M€	37,8 M€	53,1 M€

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2024 (BP + DM) s'est élevé à 37,8 M€. A fin 2024, l'autofinancement réalisé représentait 53,1 M€ (contre 65,9 M€ en 2023 et 78,6 M€ en 2022). Entre 2023 et 2024, la baisse de l'épargne brute constatée représente un volume de 12,8 M€. Il ressort de l'examen des chiffres du CA que le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est toujours supérieur au taux de réalisation des dépenses de fonctionnement.

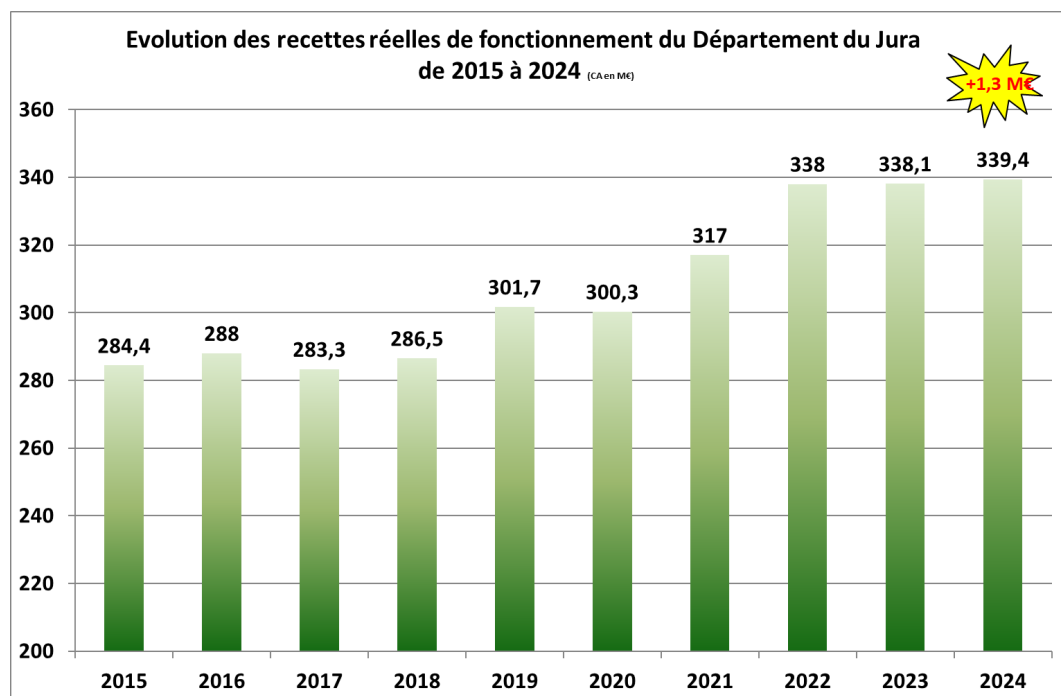
- **En recettes d'emprunt**

	BP 2024	Reports	DM1 2024	DM2 2024	Total voté	Total réalisé
Emprunts prévus	18,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	18,0 M€	0 M€

Sur l'exercice 2024 comme sur les 6 derniers exercices, le Département n'a pas eu recours à l'emprunt. Par conséquent, le stock de dette a été ramené de 68 M€ à 53 M€. Le désendettement s'est ainsi élevé à 14,4 M€ en 2024 (contre 15,5 M€ en 2023). Cette situation résulte principalement d'une épargne brute à un niveau qui permet encore d'autofinancer les opérations d'investissement.

III - LE FONCTIONNEMENT ET SES RESSOURCES

A) La stagnation des recettes de fonctionnement se confirme



Comme en 2022 et en 2023, l'année 2024 est marquée par l'absence de dynamisme des recettes de fonctionnement (seulement + 1,3 M€ par rapport à l'année 2023). Rapportée au taux d'inflation 2024 de 2 %, cette évolution est proche de 0 % en valeur et illustre un montant de recettes perçu qui ne couvre plus l'évolution des dépenses dépendantes de l'inflation (effet ciseau).

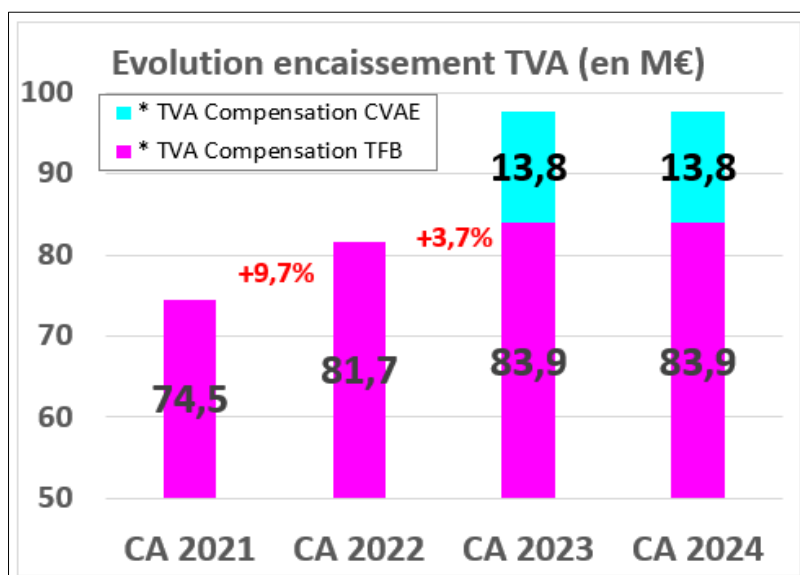
- **Fiscalité directe : plus de dynamique des recettes de fonctionnement**

Depuis le transfert des recettes de la taxe foncière au bloc communal et la suppression de la CVAE, la part de la fiscalité directe ne représente plus que 3,95 % des recettes du Département du Jura. La fiscalité directe s'élève à 13,4 M€ en 2024 et est constituée des frais d'assiette de foncier bâti pour 5,2 M€, du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 6,7 M€ et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour 1,5 M€.

- **Fiscalité indirecte : une chute des droits de mutation non compensée par d'autres recettes**

La fiscalité indirecte représente 64 % des recettes de fonctionnement. Elle a diminué sur l'exercice 2024 de près de 2 % par rapport à l'exercice 2023. Sur l'ensemble des recettes perçues, seule la TSCA (Taxe sur les conventions d'assurances) augmente (+ de 3,8 M€). Toutes les autres recettes (compensations TVA, TICPE, ...) stagnent ou diminuent et pour certaines diminuent fortement, comme les DMTO.

Malgré l'augmentation de 6 % de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA), cette hausse ne compense pas la stagnation ou la diminution des autres recettes.



Si d'une manière plus générale, la part de TVA transférée aux collectivités a été dynamique les années de sa mise en place, 2024 acte le tournant de sa trajectoire ascendante.

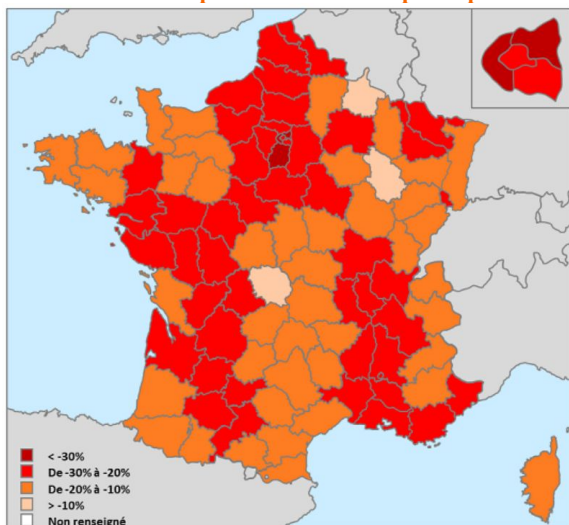
En 2024, le Département du Jura a encaissé 97,7 M€ de recettes TVA, dont 13,8 M€ en compensation de la perte de la CVAE et 83,9 M€ en compensation de la perte des recettes auparavant perçues sur la taxe sur le foncier bâti.

Pour rappel, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des Départements et du bloc communal effective depuis 2023 est désormais compensée aux collectivités par l'État. Ce dernier perçoit le reliquat de la CVAE qui continue à être payé par les entreprises jusqu'en 2030. Le transfert de la taxe départementale sur le foncier bâti à destination des communes est, pour sa part, compensé aux Départements par l'État depuis 2020.

Les recettes liées aux compensations de TVA (perte de la CVAE et du foncier bâti) attribuées par l'État sont pratiquement identiques aux montants perçus en 2023. Concernant la part TVA versée au Département, comme chaque année, une dernière régularisation sur l'exercice 2024 sera imputée sur l'exercice 2025. Avec cette dernière régularisation, l'évolution de la TVA encaissée par le Département du Jura est de 1,1 % et ne représente plus une recette dynamique pour la Collectivité.

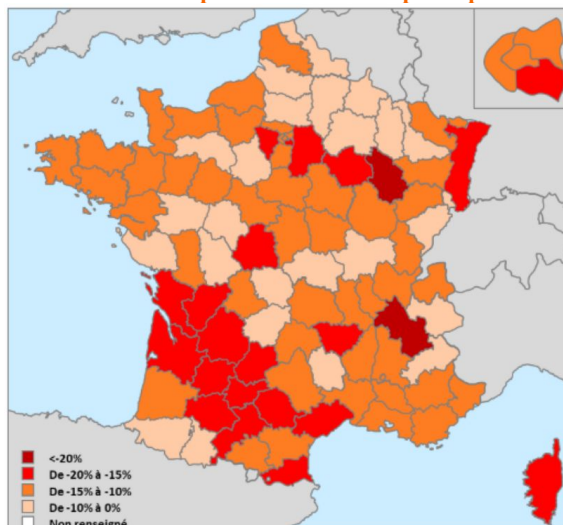
Pour mémoire, la loi de finances 2025 acte officiellement le gel de la TVA : « en 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024 ».

Evolution 2023 du produit des DMTO par département



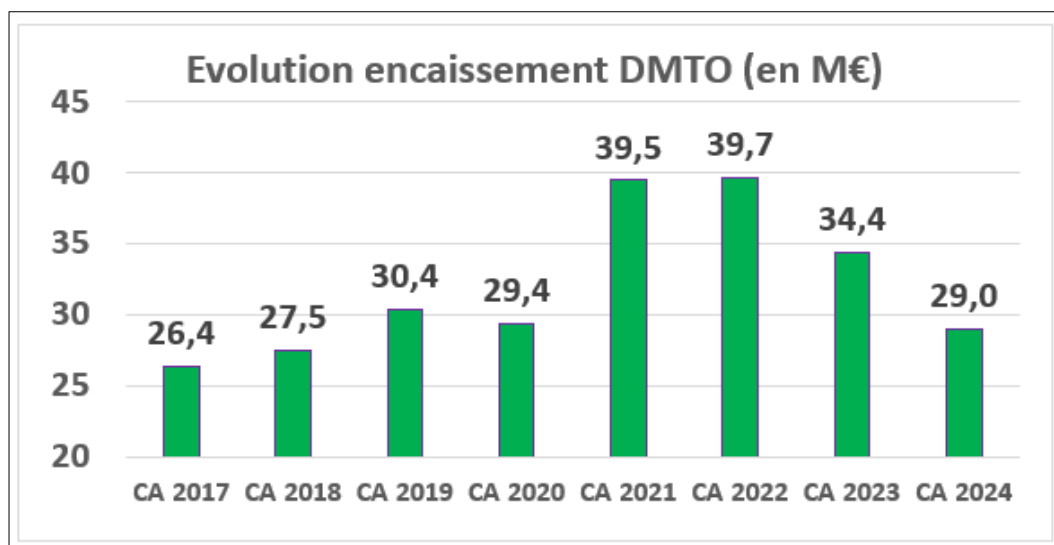
Source : calcul FNTF à partir des données du CGEDD

Evolution 2024 du produit des DMTO par département



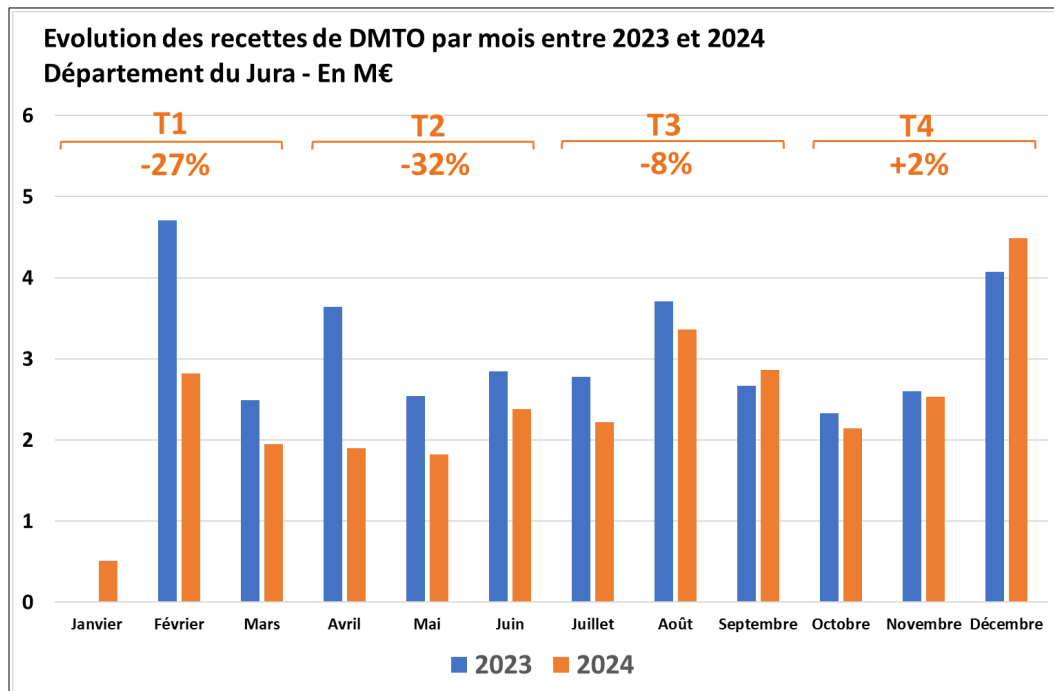
Source : calcul FNTF à partir des données du CGEDD

Le produit des DMTO à destination des départements a été marqué par deux années exceptionnelles en 2021 et 2022. Cette « bulle » a connu un coup d'arrêt en 2023. L'année 2024 s'inscrit dans un même contexte. Le recul des transactions immobilières, conjugué à une baisse des prix, entraîne un repli du produit des DMTO pour les Départements. En 2024, au niveau national, celui-ci recule de - 13 %, après avoir déjà enregistré une chute de - 23 % en 2023.



Dans le Jura, la chute des droits de mutation amorcée en 2023 (- 13,3 % et - 5,3 M€ par rapport à 2022), a été particulièrement importante en 2024 (- 16 %), représentant une baisse de 5,4 M€ par rapport à l'année 2023.

Au vu de l'évolution contrastée sur l'année, certains analystes espèrent une croissance des DMTO en 2025 proche de 10 % par rapport à 2024. Il convient néanmoins de rester prudent car beaucoup d'incertitudes demeurent sur 2025.



L'année 2024 confirme combien les recettes de fonctionnement des Départements reposent de plus en plus sur des impôts pouvant fluctuer en fonction de la conjoncture économique. Situation paradoxale car, historiquement, les dépenses sociales ont plutôt tendance à évoluer dans un contexte de crise, augmentant automatiquement les dépenses des Départements. La section de fonctionnement des Départements connaît donc un effet de ciseau dont l'impact négatif sur l'épargne brute sera développé au prochain chapitre.

Pour rappel, pour limiter l'effet ciseau qui fragilise actuellement les finances des Départements, la loi de finances 2025 a autorisé l'augmentation temporaire des droits de mutation (à l'exception des primo-accédants) au profit des Départements. Pour le Jura, le choix a été fait d'augmenter le taux de 4,5 % à 5 % à compter du 1^{er} mai 2025 et jusqu'au 31 mars 2028.

- **Très faible augmentation des dotations de fonctionnement**

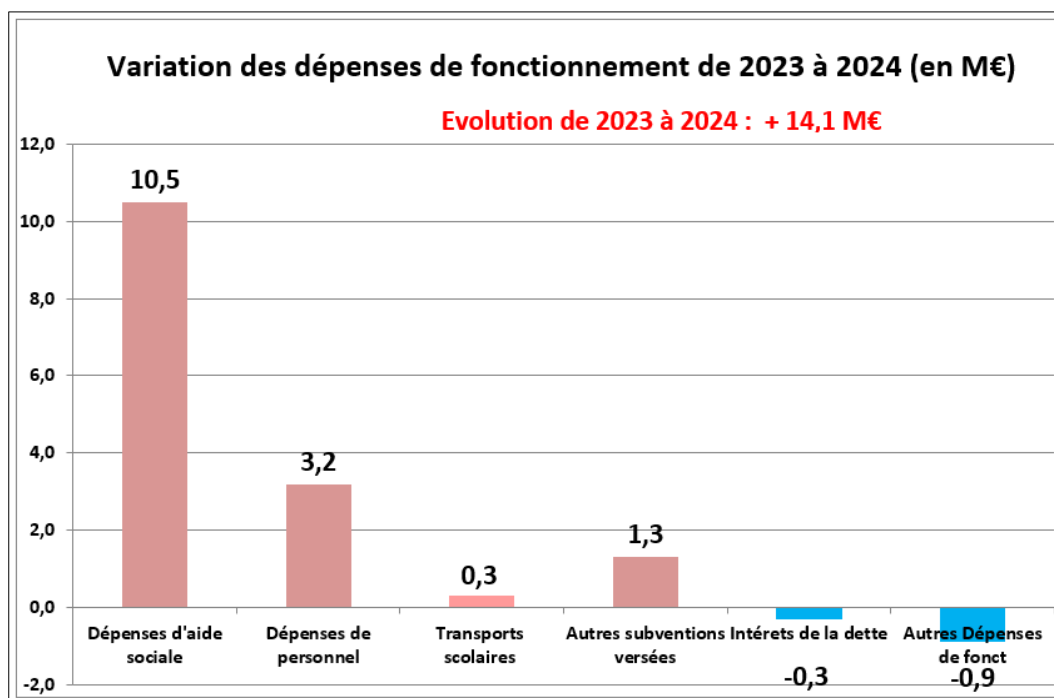
Sur 2024, toutes dotations de fonctionnement confondues, le Département du Jura a perçu un montant de 84,4 M€ en 2024, en hausse de 3 % (+ 2,3 M€) par rapport à 2023.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principale dotation de fonctionnement par son montant, est restée relativement stable par rapport à 2023 et s'élève à 41,8 M€ (41,6 M€ en 2023). La majorité des dotations de fonctionnement perçues stagnent ou diminuent par rapport à 2023. Seul le fonds de financement de l'APA (+ 2,4 M€) présente une augmentation substantielle par rapport à 2023.

- **Les autres recettes de fonctionnement**

Représentant 7,2 % des recettes de fonctionnement (24,4 M€), en augmentation de 9 % par rapport à 2023, les « autres recettes » regroupent essentiellement les recettes du LDA (+ 11 %), le recouvrement des recettes sociales (+ 7 %) et les recettes du réseau « FttH » (+ 7 %).

B) Evolution importante des dépenses de fonctionnement : + 14,1 M€



Au niveau national, toutes collectivités confondues, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,5 %, soit 2,5 points au-dessus de l'inflation (2 %).

L'année 2024 reproduit le scénario déjà rencontré en 2023, mais de manière accentuée. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté sur l'exercice 2024 de 5,2 % (+ 14,1 M€). Les dépenses sociales (+ 10,5 %) et les dépenses de personnel (+ 4,4 %), en grande partie impactées par des mesures réglementaires prises au niveau national, enregistrent les plus fortes augmentations.

A noter également : les intérêts de la dette versés en 2024 ont légèrement baissé par rapport à 2023 (- 16 %) en lien avec la baisse des taux d'intérêt et la baisse de l'encours de dette.

La nature de ces variations est détaillée ci-après.

- **Des dépenses d'action sociale en augmentation sur tous les postes**

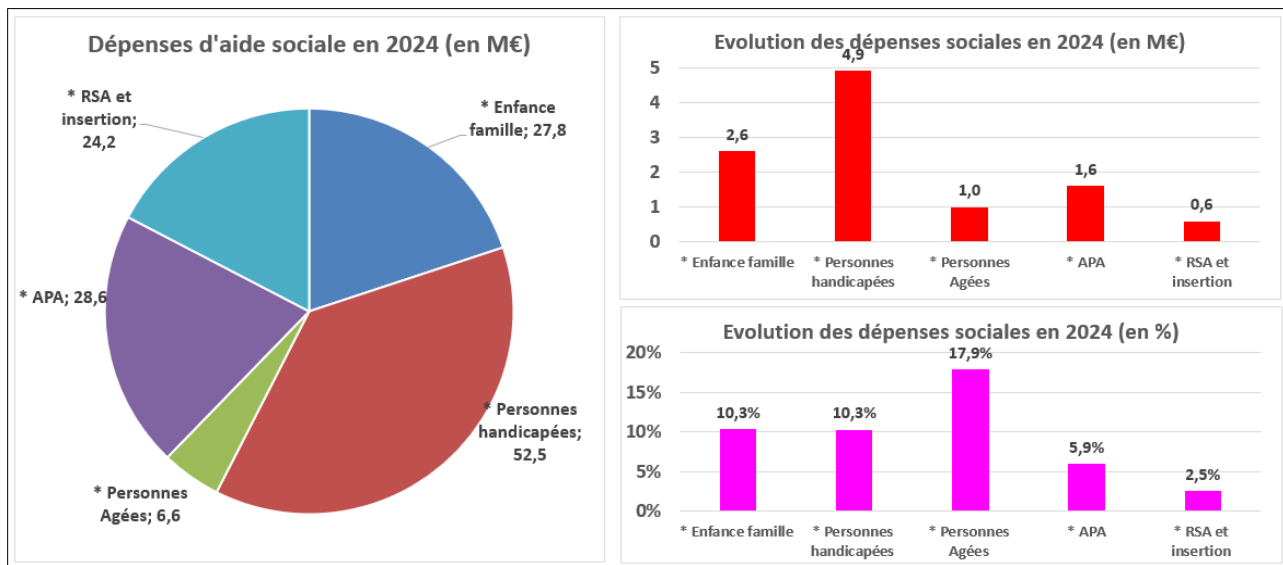
Avec un montant de 141,6 M€ en 2024, les dépenses d'action sociale représentent 38,6 % (hors dépenses du personnel affecté) des dépenses totales du Département et avoisinent désormais 50 % des seules dépenses de fonctionnement.

En 2024, les dépenses sociales ont été impactées par la hausse des taux directeurs alloués aux établissements sociaux dans tous les secteurs de l'action sociale. Pendant plusieurs années, il a été demandé aux établissements de participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques : ainsi le taux a été fixé sur tous les secteurs à 0 % (de 2017 à 2019), puis à 0,5 % à partir de 2020. En prenant en compte l'inflation et les conséquences des revalorisations salariales du secteur, l'augmentation des taux directeurs a été votée fin 2023, augmentant de facto de manière plus conséquente le poste des dépenses sociales.

Pour l'année 2024, les taux directeurs d'évolution suivants ont été fixés :

- EHPAD / Hébergement	:	3,50 %
- EHPAD / Dépendance	:	7,00 %
- Résidence autonomie	:	3,50 %
- ESMS Personnes handicapées	:	3,50 %
- ESMS Enfance	:	3,80 %

Les dépenses sociales ont augmenté de 10,5 M€ dans tous les secteurs de l'action sociale. Ces augmentations sont réparties comme suit :



Spécificité du Département du Jura en comparaison d'autres Départements, le poste « Personnes handicapées » est le premier budget des dépenses sociales (37 % des dépenses totales d'aide sociale, soit 52,5 M€) avec une évolution de + 5 % en 2024. La prestation de compensation du handicap (PCH) connaît toujours une évolution importante du fait de l'élargissement de son périmètre, dépense qui enregistre des augmentations de 4 à 5 % chaque année, sur un budget déjà conséquent.

En ce qui concerne les crédits consacrés à l'APA, comme en 2023, une hausse importante de 6 % est constatée en 2024. Le montant mandaté au titre de l'APA s'élève à 28,6 M€ en 2024, contre 27 M€ en 2023.

Pour le secteur des personnes âgées (établissements), l'année 2024 enregistre la plus forte hausse : + 18 % des dépenses d'aides sociales après deux années de diminution dans les mêmes proportions pour ce poste. Au total, la Collectivité a mandaté un montant de 6,6 M€ à ce titre en 2024 (5,6 M€ en 2023).

Les dépenses d'insertion et de RSA (24,2 M€ en 2024) sont en hausse dans le budget départemental (+ 3 %), principalement du fait de la hausse de 4,6 % du RSA découlant de la loi de finances 2024.

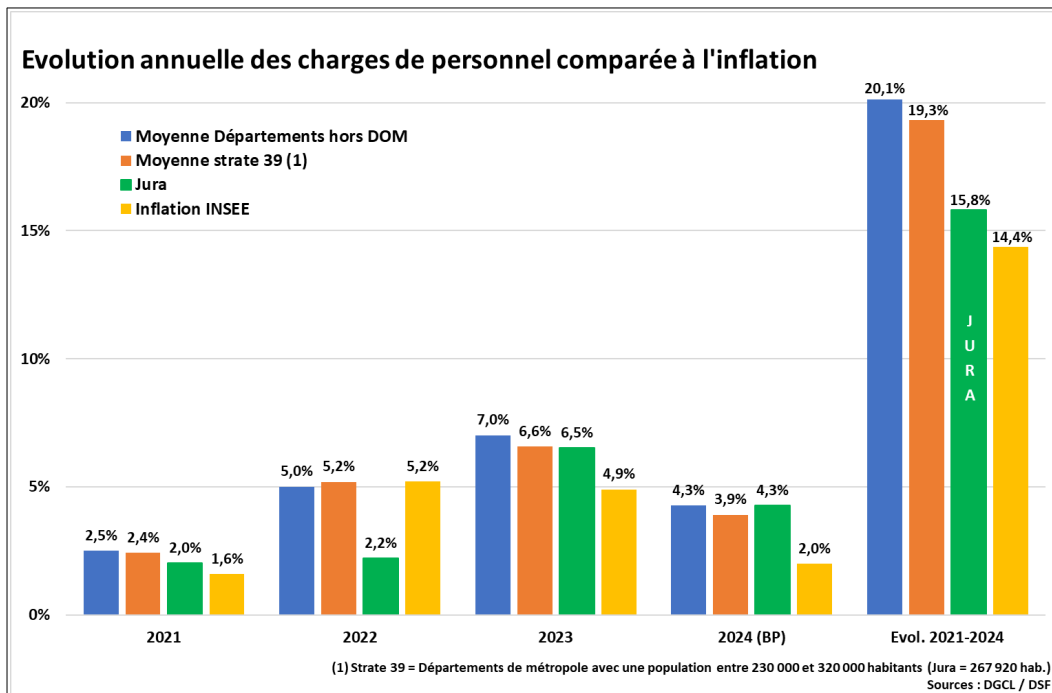
Les crédits mandatés en 2024 sur le poste enfance famille (27,8 M€) affichent, comme ces dernières années, une hausse importante (+ 10 %) qui résulte du nombre croissant des situations de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (dont l'accueil des Mineurs Non Accompagnés). D'un point de vue financier, ce secteur est celui qui a le plus évolué ces dernières années.

• Des dépenses de personnel en évolution

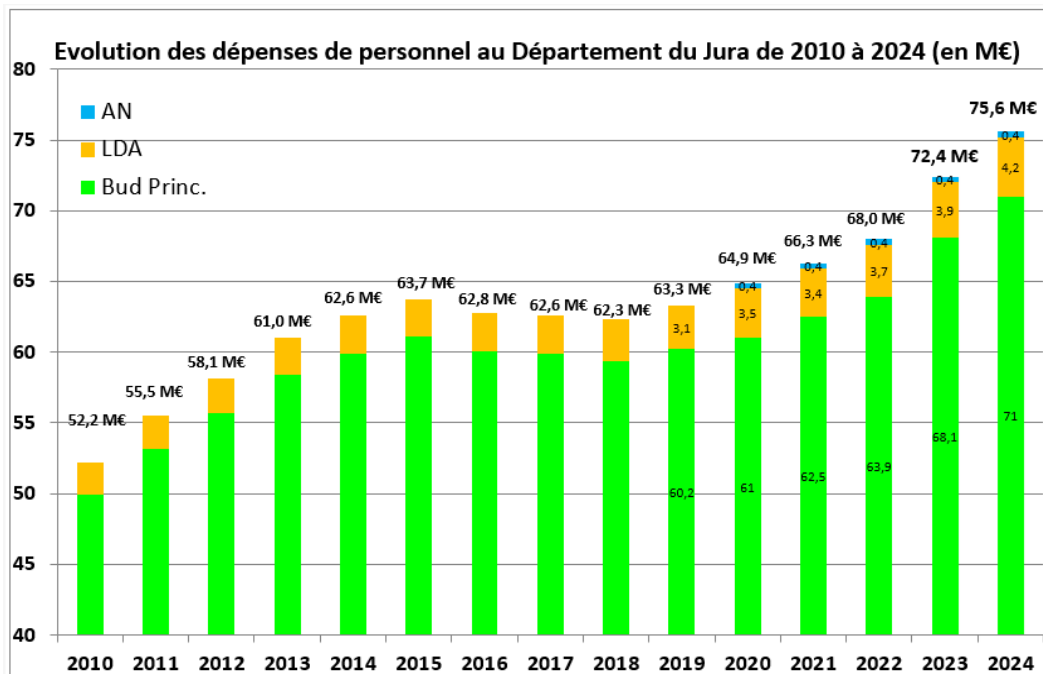
Déjà impactées en 2022 et 2023 par les mesures gouvernementales pour soutenir le pouvoir d'achat, les dépenses de personnel des collectivités enregistrent une nouvelle hausse de 4,4 % en 2024, toutes collectivités confondues. Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'effet « année pleine » de la dernière hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2023,
- l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires à tous les agents à partir du 1^{er} juillet 2023,
- l'augmentation du SMIC impactant la rémunération des assistantes familiales.

A ces obligations réglementaires, s'ajoute également, pour le Département du Jura, l'intégration à compter du 1^{er} juillet 2024 des 16 agents de COGITIS (hausse compensée par ailleurs sur la ligne de fonctionnement de l'informatique).



Les Collectivités connaissent depuis deux ans une hausse importante de leurs dépenses de personnel. Malgré ce contexte (obligations réglementaires et intégration du personnel de COGITIS pour le CD39) sur la période 2021-2024, le Département du Jura a su contenir cette évolution en restant en deçà du taux d'augmentation de la moyenne des Départements de même strate de population.



- **Subvention de fonctionnement**

Les crédits relatifs à cette catégorie de dépense sont en hausse de 1,3 M€, soit 5 %, s'ajoutant à deux années successives de hausses importantes (+ 4 % en 2023 et + 11 % en 2022) et illustrent le soutien de la Collectivité à ses satellites touchés par la hausse des coûts. Le SDIS perçoit la plus forte hausse en volume (+ 500 K€).

Les crédits versés en direction des structures d’insertion dans le cadre de la délégation de gestion du FSE+ (Fonds social européen) s’élèvent à 1,1 M€, en forte hausse par rapport à l’année 2023 (0,3 M€) du fait du rattrapage du lancement de la programmation 2021-2027. Ces dépenses seront entièrement remboursées début 2025 par la Commission européenne.

- Intérêts de la dette**

Le cycle de relèvement des taux directeurs piloté par la Banque Centrale Européenne (BCE), amorcé depuis 2 ans, a atteint son plafond à l’automne 2023. Avec la baisse de l’inflation en 2024, les taux ont été plusieurs fois diminués par la BCE dès le mois de juin 2024. Dans ce contexte et sans nouvel emprunt, les dépenses liées aux intérêts de la dette diminuent de 16 %.

- Dépenses de transport scolaire**

Les dépenses de fonctionnement liées aux transports scolaires augmentent légèrement de 2 %. Le principal poste de dépenses (compensation du transfert des transports scolaires à la Région) reste lui inchangé. En effet, depuis 2017 et le transfert de la compétence transports scolaires à la Région, le Département doit verser, par convention au titre de la compensation du transfert, une somme annuelle figée de 10,3 M€.

- Les dépenses de fonctionnement courant en baisse**

Les dépenses de fonctionnement courant de la Collectivité représentent 7 % des dépenses totales. Malgré l’inflation à 2 %, les dépenses de fonctionnement courant ont diminué de 3 % par rapport à 2023 après deux années successives de hausse en 2022 et 2023.

En conclusion, l’ensemble des dépenses de fonctionnement augmente de 14,1 M€ en 2024 (+ 5,18 %) et s’élèvent à 286,3 M€, contre 272,2 M€ en 2023 (tous budgets confondus). Cette hausse importante des dépenses de fonctionnement fait suite à une année 2023 déjà en augmentation de 12,8 M€. La baisse de l’autofinancement continue donc sa trajectoire à la baisse.

IV - L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

A) Un financement sans recours à l'emprunt

Les ressources nécessaires au financement des investissements d’une collectivité sont essentiellement de trois types :

- les recettes d’investissements (dotations et subventions reçues par la collectivité),
- l’autofinancement,
- l’emprunt.

Comme l’indique le tableau ci-dessous, le Département n’a souscrit aucun nouvel emprunt en 2024 et ne dispose plus d’aucune gestion de court terme depuis juin 2023 (ligne de trésorerie).

	2022	2023	2024
Recettes d’investissement (dotations et subventions reçues)	24 M€	29 M€	28 M€
Autofinancement	79 M€	66 M€	53 M€
Emprunt	0 M€	0 M€	0 M€
Variation du fonds de roulement	- 14 M€	- 13 M€	0 M€
Total section d’investissement	89 M€	82 M€	81 M€

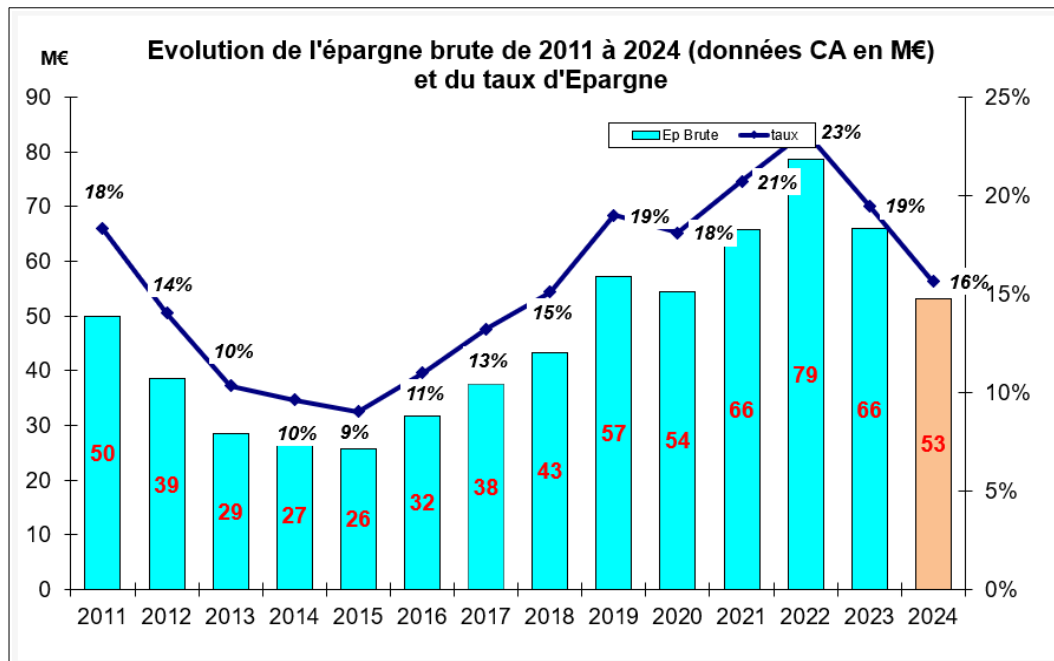
Les investissements réalisés à hauteur de 81 M€ en 2024 ont été financés à 35 % par des dotations et subventions reçues (28 M€, en baisse de - 7 %) et à 65 % par l’autofinancement (53 M€, en baisse de - 18 %).

La principale dotation dont a bénéficié le Département en 2024 est la Dotation de soutien à l’investissement des Départements versée par l’État (DSID), perçue par le Département depuis 2019. Elle a été de 651 K€ en 2024, versée essentiellement pour les travaux de rénovation de bâtiments (collèges) et véloroutes. Pour mémoire, il ne s’agit pas d’une recette nouvelle, la DSID ayant remplacé la DGE.

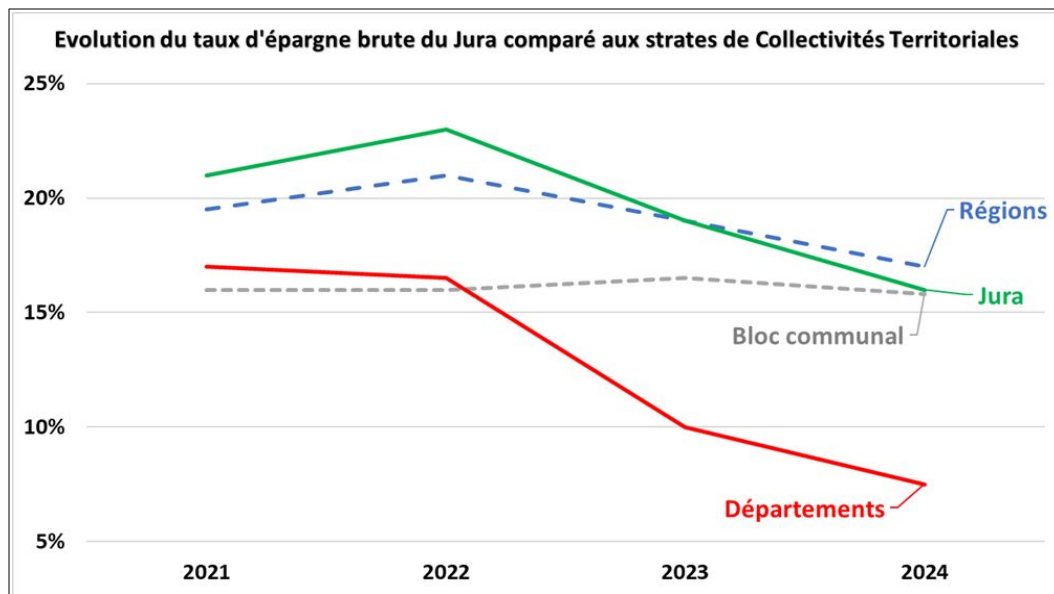
L'autofinancement, qui constitue donc pour le Jura le mode de financement principal de ses investissements, est détaillé ci-après.

- **Poursuite de la baisse de l'épargne brute, mais moins fortement que dans les autres Départements**

L'épargne brute (ou capacité d'auto-financement - CAF brute) est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement d'une collectivité.



En 2024, les Départements ont connu une très forte baisse de leur épargne brute, de l'ordre de - 31 %, notamment en lien avec la chute des DMTO et la hausse des dépenses sociales, comme expliqué précédemment. Le Département du Jura n'a pas fait exception, mais la chute de son épargne brute a été limitée à hauteur de - 19,5 %, passant de 66 M€ à 53 M€.

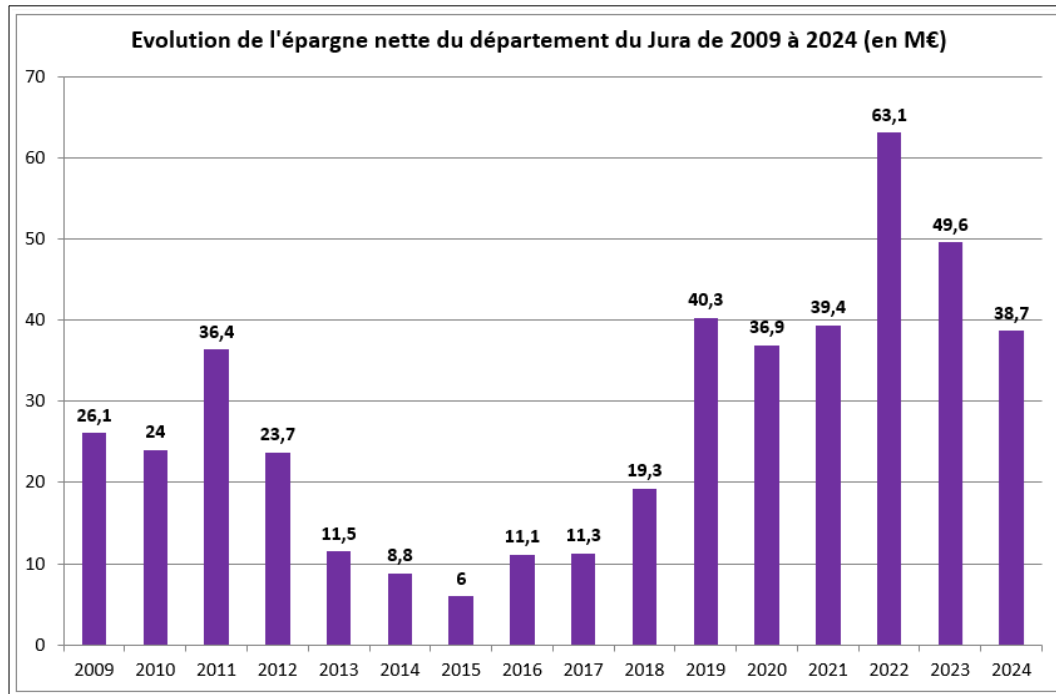


Sources : DGFIP, JRC

Quant au taux d'épargne brute (montant de l'épargne brute rapporté aux recettes réelles de fonctionnement), 2022 avait été une année record avec un taux de 23 %. Revenu à 19 % en 2023, il a poursuivi sa baisse en 2024 pour revenir à 16 %. Contrairement aux autres Départements dont le taux d'épargne brute a été divisé par 2 en 3 ans, le Jura a su conserver un taux dans la moyenne du bloc communal et des Régions.

- **Une épargne nette qui reste importante, mais revient à la moyenne de 2019-2021**

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette. Son évolution est donc logiquement liée à celle de l'épargne brute, mais aussi au choix stratégique de recours ou non à l'emprunt. Ainsi, le graphique ci-dessous montre l'effet positif sur l'épargne nette des choix de non recours à l'emprunt et de désendettement décidés par le Département depuis 2017.



L'épargne nette s'élève à 38,7 M€ en 2024, soit une baisse de 22 % par rapport à 2023, année qui avait déjà connu une baisse dans des proportions identiques par rapport à 2022. Ce montant reste toutefois important, revenant à la moyenne des années 2019 à 2021 presque 3 fois supérieure à celle des années 2016-2018.

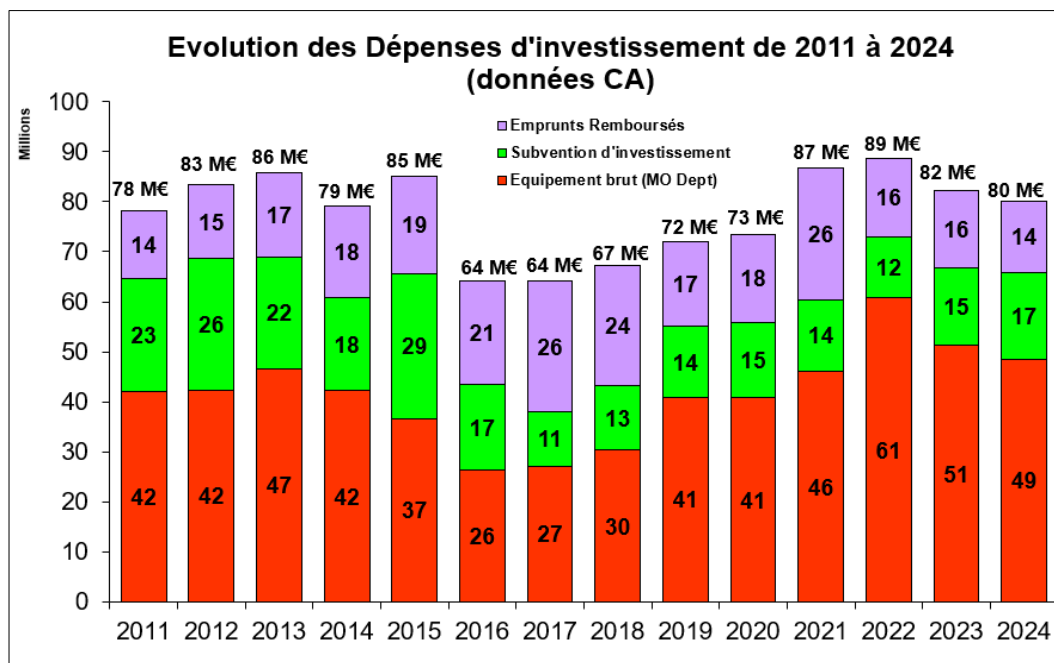
Le Département du Jura a engagé une stratégie de désendettement par des remboursements anticipés en 2017 et 2018, puis a profité de la croissance de son épargne en 2019 et 2020 pour renouveler en 2021 son effort de désendettement. Les années 2022 et 2023 ayant connu un record en termes de capacité d'autofinancement, le Département a procédé début 2023 à une mise en réserve de 6,5 M€ au titre de la baisse prévisible des DMTO, comme la législation l'y autorisait. Ces choix de gestion ont permis de maîtriser la dégradation du taux d'épargne nette comme le montre le graphique ci-dessous.

Alors que l'ensemble des Départements ont vu leur taux d'épargne nette s'effondrer en 2024 au point de ne plus représenter que 2,8 % de leurs recettes réelles de fonctionnement, le Département du Jura a pu maintenir son taux d'épargne nette à 11,4 %.

Ainsi, les investissements maintenus à un haut niveau en 2024 (et décrits dans la partie suivante) ont pu être intégralement financés par l'épargne nette et par des recettes d'investissements. Le solde du compte de trésorerie au 31 décembre 2024, d'un montant de 45,5 M€, est passé légèrement en dessous du solde au 31 décembre de l'année précédente (46,9 M€ en 2023).

Le Département du Jura a donc su préserver ses capacités à investir sans mettre en danger son équilibre financier. Une prudence similaire est certainement à envisager pour l'avenir, au vu des tendances décrites en termes de stagnation des recettes et de hausse de certaines dépenses obligatoires.

B) Des investissements maintenus à un haut niveau, au profit des subventions d'équipement



• Des investissements sous maîtrise d'ouvrage départementale importants

Comme le montre le graphique ci-dessus, les dépenses d'équipement brut sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à près de 49 M€, soit une baisse de - 5,6 % par rapport à 2023. Cette baisse est toutefois toute relative, puisque 2022 et 2023 ont été des années record par rapport aux 11 précédentes. Ainsi, le montant des investissements 2024 est supérieur de 10 M€ (+ 26 %) par rapport à la moyenne de la période 2011-2021.

Le projet d'aménagement numérique à lui seul a mobilisé 3 M€ de moins qu'en 2023, passant d'un investissement de 9 M€ à 6 M€ en lien avec l'achèvement du projet.

Compte Administratif (inv.)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'aménagement numérique	8,8 M€	14 M€	11,2 M€	12,8 M€	16,6 M€	9 M€	6 M€

Le budget annexe Aménagement numérique, détaillé plus loin, regroupe l'ensemble des opérations FttH.

Les principales autres opérations menées en 2024 par la Collectivité concernent :

- la restructuration du **collège Bastié** à Dole (projet pluriannuel de 18 M€ en AP) qui a mobilisé 4,1 M€ de crédits de paiement en 2024,
- la poursuite de la **mise en accessibilité handicapés** des bâtiments départementaux pour 3 M€,
- la reprise en profondeur des chaussées sur la 2x2 voies **RD1083** à hauteur des communes de Plainoiseau, Arlay et Mantry pour 1,7 M€,
- la reconstruction entre mai 2023 et juin 2024 du **Centre d'exploitation des routes (CERD) d'Orchamps**, inauguré fin août 2024, et dont l'écoconstruction représente un coût global de 2,8 M€.

En plus de ces opérations identifiées, le Département a poursuivi en 2024 ses opérations habituelles d'investissement.

Les dépenses de **voirie**, pour un montant global de 24,4 M€ (soit + 7 % après + 3 % en 2023), se répartissent pour les plus grandes masses de la manière suivante :

Nature	Montant
Renforcement de chaussées	10,4 M€
Réfection des ponts	3,5 M€
Mise en sécurité d'ouvrages d'art	2,7 M€
Renouvellement progressif de la flotte de matériel de transport Poids Lourds	2,6 M€
Équipements de signalisation de la route	1 M€
Véloroutes et voies vertes	0,7 M€
Amélioration des réseaux	0,8 M€

Concernant les **collèges**, la dépense globale a été de 6,1 M€ en 2024, proche des 6,7 M€ de 2023. En plus des travaux du collège Bastié mentionnés ci-dessus, 1 M€ ont été consacrés au programme de maintenance des collèges et 0,7 M€ à des mises aux normes. Côté équipement en informatique, 0,8 M€ ont été consacrés aux collèges.

Enfin, pour les autres **bâtiments**, l'investissement a été maintenu à 6,8 M€, un niveau comparable à celui de 2022 et 2023, notamment en lien avec les travaux de mise en accessibilité handicapés et les travaux sur CERD mentionnés ci-dessus.

• Des subventions d'équipement versées aux tiers en hausse

Les subventions d'investissements versées en 2024 à hauteur de 17,2 M€ représentent une hausse de + 1,8 M€ (+ 12 %) après une augmentation de + 3,1 M€ l'année précédente.

Si en 2023 la hausse avait concerné des aides aux collectivités, les portant à 6,4 M€ (+ 1,9 M€), elles ont été maintenues à hauteur de 5,9 M€ (- 0,5 M€) en 2024 au travers :

- du précédent dispositif « Dotation Solidarité Territoriale », qui a connu sa dernière année d'affectation en 2022 et a permis de mandater encore en 2024 des crédits à hauteur de 2,5 M€,
- du nouveau dispositif « Aides aux territoires du Jura » (AP de 13,3 M€ votée en 2023) qui a permis de mandater 3,4 M€ en 2024 (+ 1,3 M€).

La hausse des subventions d'équipement 2024 est donc surtout liée :

- aux aides à la pierre : + 0,9 M€ (au titre du dispositif financé par des crédits délégués de l'État figurant en recette dans le budget départemental),
- au soutien au monde agricole : + 0,7 M€.

V - GESTION DE LA DETTE : UNE ANNUITÉ MAÎTRISÉE MALGRÉ DES TAUX ENCORE ÉLEVÉS

A) Un marché bancaire qui amorce une timide détente

Après 10 hausses consécutives en 2022 et 2023, la Banque centrale européenne (BCE) a réduit à quatre reprises ses trois principaux taux directeurs en juin, septembre, octobre et décembre 2024, mais de manière non uniforme, réduisant l'écart entre eux. Ainsi, à fin décembre, le taux appliqué aux opérations principales de refinancement était fixé à 3,15 %.

Cette détente monétaire, qui se poursuit sur le début d'année 2025, est en lien avec la décrue du taux d'inflation global en zone euro, se rapprochant en fin d'année de l'objectif visé de 2 %, même si l'inflation sur le prix des aliments non transformés et des services reste plus élevée.

Par ailleurs, la notation de la France auprès des principales agences s'est dégradée en 2024, se voyant attribuer l'équivalent d'un « AA- » avec perspective stable à fin décembre pour Moody's et S&P, là où Fitch a assorti sa notation d'une perspective négative. Cette notation constitue un plafond retenu pour les collectivités territoriales lorsque les établissements bancaires évaluent leur profil de risque financier, et donc le niveau des taux d'emprunt proposés.

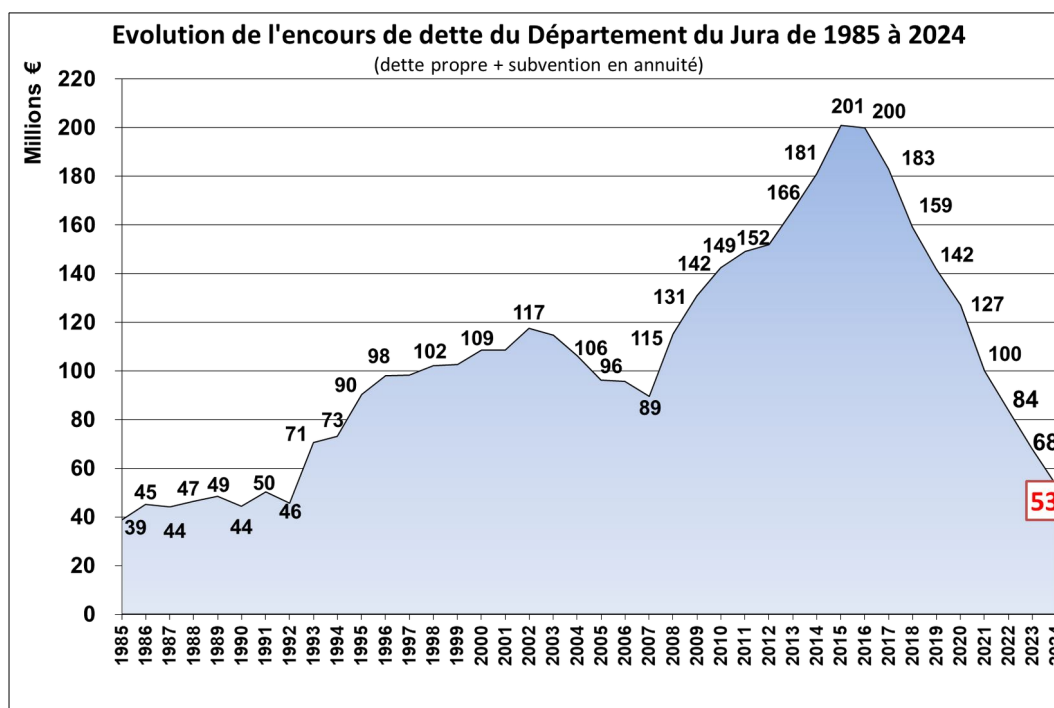
Ainsi, après la hausse record des taux d'intérêt en 2022 et 2023, le taux moyen des nouveaux emprunts contractés par les collectivités territoriales en 2024 a légèrement reculé de 25 points de base, pour s'établir à 3,54 %, ce qui reste des conditions d'emprunt onéreuses en comparaison des taux moyens de 2022 (2,07 %) ou plus encore de 2021 (0,62 %).

En ce qui concerne les emprunts précédemment contractés, le taux moyen de l'encours total de la dette des collectivités ressort à 2,50 % à la fin de 2024, contre 2,55 % un an plus tôt. Cette légère baisse résulte surtout du repli du taux moyen des indexations variables (de 4,31 % à 3,70 %).

Cette tendance devrait se poursuivre sur 2025, selon plusieurs analystes.

B) Un encours de dette en réduction et optimisé

Selon les données provisoires de l'INSEE à fin mars 2025, l'augmentation de la dette publique en 2024 au sens de Maastricht résulte essentiellement de la hausse de la dette de l'Etat (+ 170,5 Md€). Les Départements, eux, ont vu leurs emprunts augmenter de 2,3 Md€ sur la même période. Le Département du Jura, au contraire, a réduit sa dette pour la 9^{ème} année consécutive, comme le montre le graphique ci-dessous.



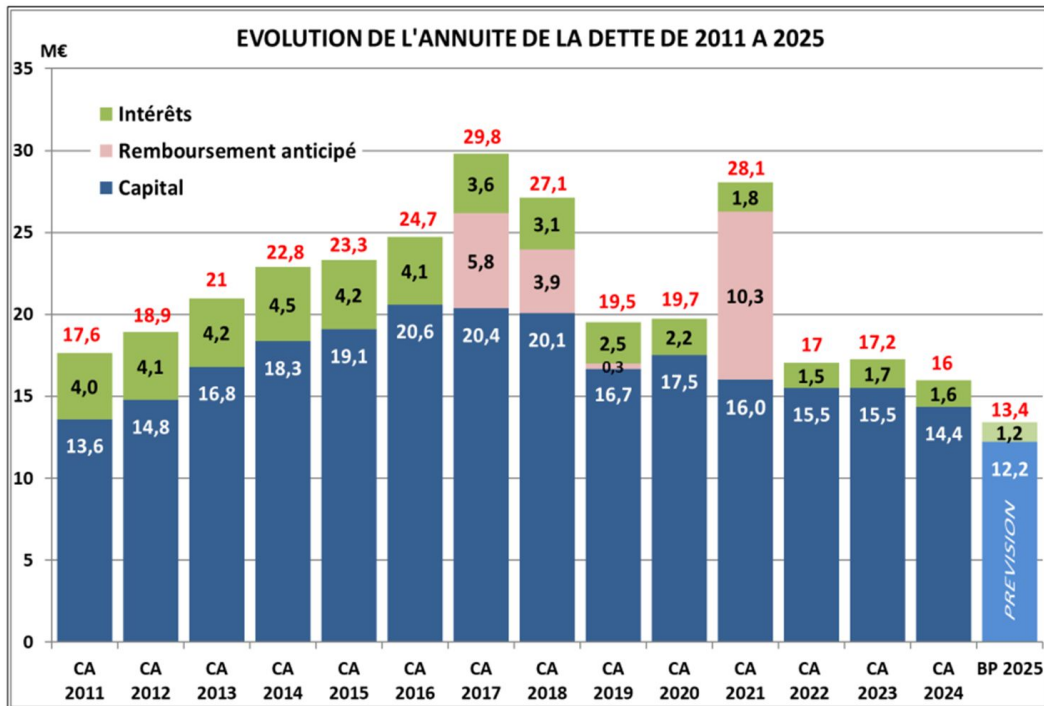
L'encours de dette s'élève à 53 M€ à la date du 31 décembre 2024, soit un montant de 206 € / habitants (population municipale INSEE), à rapprocher des 245 € / habitants en 2023 lorsque le Jura se situait au 13^{ème} rang des Départements les moins endettés, la moyenne nationale se situant alors à 484 € / habitants (hors DOM TOM et Corse).

Avec cette diminution de 14,4 M€, le Département poursuit sa démarche de désendettement menée depuis 2017. Il n'a mobilisé aucun nouvel emprunt en 2024 et n'a opéré aucun réaménagement de son encours, les contrats détenus étant plus favorables que ceux actuellement disponibles sur le marché financier.

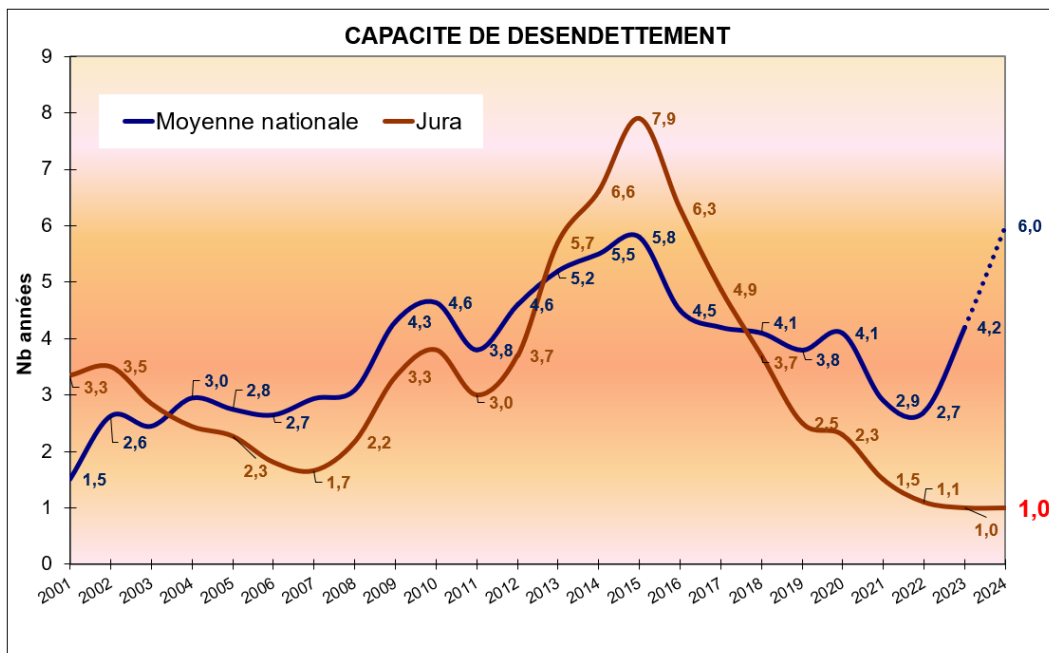
La dette propre est composée de 23 emprunts au 31 décembre 2024, auprès de 7 établissements bancaires, parmi lesquels la Landesbank Saar et la Banque Postale représentent les deux tiers du volume de l'encours s'élevant à 49 M€.

La partie « subventions en annuité » au profit du SDIS est composée de 7 dossiers dont l'encours s'élève à 4 M€.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'annuité 2024 s'élève donc à 16 M€, en baisse de 1,2 M€ par rapport à l'année 2023 qui avait été affectée par la forte hausse des taux d'intérêts.



La **capacité de désendettement** du Département est maintenue pour la 4^{ème} année consécutive à un niveau exceptionnellement bas. Ce ratio (Encours de dette / Épargne brute ou CAF) exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la Collectivité rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.



L'effondrement de l'autofinancement des Départements décrit précédemment conduit à une forte remontée de leur capacité de désendettement, projetée autour de 6 années en moyenne pour 2024, comme le montre le graphique ci-dessus.

Le Jura, au contraire, a su maintenir sa capacité d'autofinancement comme évoqué précédemment. Il parvient donc cette année encore à présenter une capacité de désendettement proche de 1 année.

C) Des dettes garanties par le Département bien encadrées

L'encours des dettes garanties par le Département s'élève au 31 décembre 2024 à 86 M€, soit une diminution de 8,9 % par rapport au CA 2023. Il se répartit de la manière suivante :

- 92,2 % concernent le logement social (bailleurs sociaux et autres bénéficiaires),
- 0,2 % concernent les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux),
- 7,6 % concernent les emprunts contractés par des personnes de droit privé (hors logements sociaux).

Le principal bailleur social du département, la SCIC LA MAISON POUR TOUS, représente à lui seul 73,6 % de l'encours total garanti.

En 2024, 8 nouvelles garanties ont été octroyées pour un montant total de 11 094 605 € correspondant à 22 nouvelles lignes d'emprunt et incluant 7 opérations d'achat, de constructions ou réhabilitations de logements sociaux, ou de locaux, effectués essentiellement par la SCIC La Maison Pour Tous.

Opérations	Montant garanti
Travaux de réhabilitation thermique au siège des locaux administratifs de La Maison Pour Tous – MONTMOROT	64 000,00 €
Achat en VEFA de 60 logements locatifs - POLIGNY	3 960 476,50 €
Construction de 25 logements locatifs - Parc Antier - LONS-LE-SAUNIER	1 228 609,00 €
Travaux de réhabilitation thermique de 123 logements locatifs - SAINT CLAUDE	2 840 096,50 €
Travaux de réhabilitation thermique de 60 logements locatifs - LONS-LE-SAUNIER	1 111 698,00 €
Travaux de réhabilitation thermique de 18 logements - POLIGNY	468 403,50 €
Raccordement eaux usées - locaux Juralliance - ARBOIS	41 510,00 €
Renouvellement de composants sur l'ensemble du Parc de logements - La Maison Pour Tous	1 379 811,50 €
TOTAL	11 094 605,00 €

S'agissant des garanties octroyées à des personnes morales de droit privé (hors logement social), un ratio prudentiel est à observer : la somme des annuités garanties au titre de l'exercice, additionnées au montant de l'annuité de la dette départementale, ne doit pas excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est de 5,24 % à fin 2024 (à comparer aux 5,58 % à fin 2023).

En plus du respect de ce ratio prudentiel, une évaluation annuelle de la solvabilité des emprunteurs couverts par la garantie du Département est menée sur la base de leurs comptes financiers. Aucune provision pour risques n'a été constituée suite au contrôle réalisé fin octobre 2024 par la mission Pilotage et Contrôle de gestion.

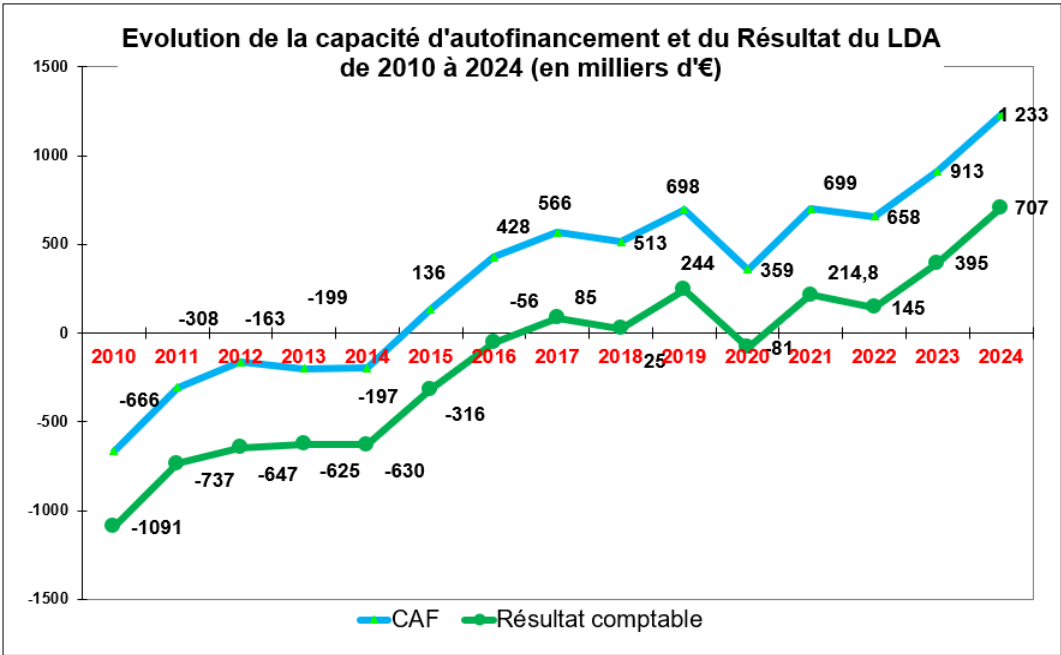
VI – LES BUDGETS ANNEXES

A) Budget annexe du Laboratoire départemental d’analyses (LDA)

En 2024, le chiffre d’affaire du LDA est en augmentation de 11,9 % et son budget dépasse les 8 M€. Dans un contexte de croissance continue depuis une dizaine d’années, ce résultat élevé s’explique aussi par la signature de nouveaux clients et surtout par des recettes non programmées liées à deux principales crises sanitaires (la crise sanitaire « STEC » sur le Morbier et l’épidémie de fièvre catarrhale).

Le résultat comptable et la capacité d’autofinancement ont donc de nouveau augmenté en 2024 et s’élèvent respectivement à 707 K€ (avec prise en compte des dotations aux amortissements) et 1 233 K€ (+ 35,1 %, après une année 2023 déjà exceptionnelle à + 38,5 %).

Le graphique ci-dessous illustre l’évolution de la capacité d’autofinancement du LDA (épargne brute) d’une part, et du résultat comptable d’autre part. La différence principale entre les deux est constituée principalement par la dotation aux amortissements.



Le tableau suivant retrace l’évolution de l’activité du LDA de 2022 à 2024 :

En K€	2022	2023	2024	% évolution 23-24
Recettes réelles de fonctionnement (a)	6 679	7 228	8 096	+ 12,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	6 021	6 315	6 863	+ 8,7 %
Capacité d’autofinancement (a-b)	658	913	1 233	+ 35,1 %
Résultat comptable ¹	+ 145	+ 395	+ 707	

¹ avec prise en compte des dotations aux amortissements

Les dépenses de fonctionnement augmentent en globalité de + 8,7 % par rapport à l’année 2023. Cette hausse peut sembler importante, mais si l’activité du LDA reste impactée par la hausse des coûts de l’énergie, l’année 2024 est surtout marquée par une hausse importante de l’activité, tous secteurs confondus.

Pour faire face à l’activité soutenue, notamment du secteur Microbiologie des eaux/produits alimentaires, le Laboratoire a fait l’acquisition d’équipements supplémentaires permettant d’accélérer les résultats. L’ensemble des dépenses d’investissement s’établit à hauteur de 299 K€.

Evolution du CA 2024 / 2023



Sur 2024, tous les secteurs d'activités sont en augmentation, les secteurs les plus dynamiques étant la santé animale et la microbiologie alimentaire. Ces deux plus fortes augmentations (+ 17 % en moyenne) sont consécutives aux deux crises sanitaires affrontées dans le Jura (filère Morbier et filère animale), crises sanitaires qui ont généré un important surcroît de travail au LDA. Malgré la faiblesse des récoltes en 2024, le secteur œnologie continue sa croissance. Pour les missions hydrologie microbiologie et hydrologie chimie, de nouveaux clients ont permis de développer l'activité de ces deux secteurs. Comme en 2023, le secteur de la microbiologie animale reste le premier pôle d'activité du LDA et représente 36 % du chiffre d'affaires total sur l'année 2024.

B) Budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance (FDE)

L'ensemble des dépenses et des recettes du FDE est regroupé dans un budget annexe depuis le 1^{er} janvier 2016.

- Section de Fonctionnement

Dépenses (en milliers d'€)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution
Dépenses d'exploitation courante	96	105	132	+ 25,7 %
Dépenses affectées au personnel	1 227	1 339	1 460	+ 9,0 %
Dépenses affectées à la structure	92	28	33	+ 17,9 %
TOTAL	1 415	1 472	1 625	+ 10,3 %

Les dépenses de fonctionnement 2024 du budget annexe du FDE ont augmenté de 10,3 % par rapport à 2023 et représentent un volume de 1 625 K€.

En recettes, ce budget de fonctionnement s'équilibre par la dotation annuelle du budget principal (produit de la tarification). Lors de l'exercice 2024, cette dotation s'est élevée à 1 446 K€, contre 1 536 K€ en 2023.

En terme d'activité, le tableau suivant résume le taux d'occupation du Foyer de l'enfance en 2024 :

	Foyer de l'enfance 2022	Foyer de l'enfance 2023	Foyer de l'enfance 2024
Nombre de journées réalisées	5 397	5 079	5 944
Taux d'occupation	78 %	73 %	80 %
Nombre d'enfants suivis	45	51	31
Durée moyenne de séjour des enfants accueillis et toujours présents au 31 décembre	63 jours	91 jours	193 jours

- Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 34 K€ contre 37 K€.

Ce budget annexe du FDE est déficitaire en fonctionnement et bénéficiaire en investissement. L'excédent de fonctionnement cumulé permettra de financer une partie du budget 2026, alors que l'excédent d'investissement cumulé (226 K€) constitue une réserve pour des investissements futurs relatifs au foyer.

C) Budget annexe pour l'aménagement numérique (AN)

Ce budget est destiné à regrouper l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au déploiement du réseau optique départemental qui permettra la connexion des foyers jurassiens à internet *via* la technologie de la fibre.

Ce budget encaisse des redevances et est soumis à TVA.

	DÉPENSES	CA 2023	CA 2024	RECETTES	CA 2023	CA 2024
INVEST.	Études	1,5 M€	0,5 M€	Etat	5,9 M€	3,5 M€
	Travaux	6,6 M€	4,7 M€	Région	3,2 M€	4,9 M€
	Créance	0,9 M€	0,9 M€	EPCI	0,3 M€	1,0 M€
				Rembt avances		1,2 M€
				Département	3,2 M€	0,0 M€
	Total	9,0 M€	6,0 M€	Total	12,6 M€	10,6 M€
FONCT.	Maintenance réseau	0,8 M€	1,2 M€	Redevances diverses	4,1 M€	4,4 M€
	RH	0,4 M€	0,4 M€			
	Total	1,2 M€	1,6 M€	Total	4,1 M€	4,4 M€

- En dépenses**

Compte tenu de l'avancée des travaux, le projet d'aménagement numérique poursuit la baisse de son budget d'investissement. Après une année 2022 importante d'un point de vue financier (15,3 M€), l'aménagement numérique du territoire jurassien a mobilisé 9 M€ en investissement sur l'exercice 2023 et 6 M€ en 2024. L'année 2024 constitue pratiquement la dernière année de travaux de premier équipement. En effet, à fin 2024, toutes les zones de la première phase du programme ont été mises en service. Depuis 2015, pour cette phase 1, le Département a investi 80 M€.

Le taux de pénétration moyen constaté sur les prises commercialisées par BFC Fibre est de 52 %.

Pour rappel, le Département du Jura a conclu en février 2021 une convention de délégation de service public (DSP) afin de mettre en œuvre la seconde phase de déploiement de la fibre optique sur le territoire jurassien. Cette délégation, d'une durée de 30 ans, a pour mission de construire et d'exploiter 85 000 prises supplémentaires.

La convention de DSP prévoit l'achèvement des travaux avant l'année 2025, en cohérence avec les objectifs nationaux. Le financement de ces travaux phase 2 est assuré par le délégataire dans sa totalité.

A la fin de l'année 2024, la mission Maîtrise d'œuvre (études) est achevée. Durant la vie du réseau, les études seront assurées par les entreprises qui réaliseront les travaux d'extension du réseau.

A fin 2024, le délégataire a donc produit 100 % des études, les 9 centraux optiques et toutes les armoires sont installés, et 87 000 prises ont été construites. Budgétairement, l'investissement numérique est désormais dans une phase importante de décroissance.

- **En recettes**

Pour rappel, une autorisation de programme d'un montant de 82 M€ est ouverte dans le budget de la Collectivité pour réaliser la phase 1 (montée en débit comprise).

Ce projet, porté par le Département, est financé par l'État, la Région, les EPCI et le Département lui-même. Des versements importants (9,4 M€) ont eu lieu sur l'exercice 2024 par l'ensemble des co-financeurs, en lien avec l'avancée des travaux. Ces versements arrivent en décalage par rapport à la réalisation des travaux. Le projet étant en phase terminale, le Département a reçu les soldes des participations des co-financeurs. Cela explique le delta positif (+ 4,6 M€) entre les dépenses d'investissement et les recettes.

Sur ce même exercice, le Département du Jura a également encaissé 5 types de redevances (3 pour la phase 1 et 2 pour la phase 2) et ceci pour un montant total de 4,4 M€ (4,1 M€ en 2023), la plus importante actuellement étant toujours la redevance 1 de réception des prises par la SPL Bourgogne Franche-Comté. L'autofinancement dégagé a permis de financer, comme en 2023, une part non négligeable de l'investissement de ce budget annexe.

VII - RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

Les articles R3312-8 et R3312-9 du Code général des collectivités territoriales définissent par section le mode de calcul du résultat d'un exercice budgétaire figurant au compte administratif.

Les résultats 2024 par budget sont récapitulés ci-après :

Budgets	Résultats
Budget principal	494 025,38 €
Budget annexe du Laboratoire	2 639 916,62 €
Budget annexe du Foyer de l'enfance	226 925,65 €
Budget annexe Aménagement Numérique	7 353 235,85 €

Ces résultats excédentaires permettront de financer les étapes budgétaires futures de chaque budget.

Le Conseil départemental :

Monsieur Gérôme FASSENET ayant quitté la salle et Monsieur Franck DAVID ayant soumis au vote,

- approuve le compte administratif 2024 du budget principal, qui présente un excédent de 494 025,38 €,
- approuve le compte administratif 2024 du budget annexe du Laboratoire, qui présente un excédent de 2 639 916,62 €,
- approuve le compte administratif 2024 du budget annexe du Foyer de l'Enfance, qui présente un excédent de 226 925,65 €,
- approuve le compte administratif 2024 du budget annexe Aménagement numérique, qui présente un excédent de 7 353 235,85 €.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MÉMOIRE , rappel des crédits DÉJÀ VOTÉS (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n°CD_2025_049 du 27 juin 2025	
Votée à l'unanimité	Ne prend (nent) pas part au vote : Gérôme FASSENET
Président	Gérôme FASSENET :